

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 du mois de juin à 18 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 14 juin 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Raphael BENOIT, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Nadine DESMARAIS
Marc CAUMONT procuration à Anne DUNAN
Stéphane AUZERAL procuration à Jean-Pierre BUERBA
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 mai 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 mai 2024** est approuvé à l'unanimité.

AVENANT AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON MOLIE
(48-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 82-2023 du 23/10/2023, le conseil municipal avait validé le choix des entreprises retenues pour les travaux de réhabilitation de la Maison Molie pour un montant total de 1 326 307,50€ HT.

Il explique qu'à la suite de la phase de démolition, des faiblesses dans la structure de la charpente ont été révélées, notamment la mise en place d'une poutre sablière côté Neste, qui, à elle seule représente 9 749,96€ HT. Afin de ne pas déstabiliser la structure des solives existantes, il a été proposé, non pas de relever les plafonds des appartements du 2^{ème} étage, mais d'en abaisser le plancher par la création d'un plancher collaborant.

De plus, compte tenu d'un sol rocheux ne permettant pas de conserver la fosse d'ascenseur prévue, il est nécessaire de réduire la cuvette et de modifier le type de machinerie.

L'ensemble de ces modifications affectent les lots :

- Lot n° 1.2 : VRD/Démolitions/Gros-œuvre : + 48 738,90€ HT
- Lot n° 2 : Charpente bois/Couverture : - 32 012,98€ HT
- Lot n° 5 : Cloison/Doublage/Isolation/Faux Plafonds : - 10 015,72€ HT
- Lot n°12 : Ascenseur/Plateforme élévatrice : + 3 000€ HT

La somme totale de ces avenants s'élève à 9 710,20€ HT.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 20/06/2024 a émis un avis favorable pour ces avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Mr le Maire à signer les avenants pour :
 - Lot n°1.2 : VRD/Démolitions/Gros-œuvre : + 48 738,90€ HT portant le marché à un montant de 374 837,32€ HT
 - Lot n° 2 : Charpente bois/Couverture : - 32 012,98€ HT portant le marché à un montant de 258 008,49€ HT
 - Lot n° 5 : Cloison/Doublage/Isolation/Faux Plafonds : - 10 015,72€ HT portant le marché à un montant de 170 325,97€ HT
 - Lot n°12 : Ascenseur/Plateforme élévatrice : + 3000€ HT portant le marché à un montant de 42 000€ HT.

Le montant total de l'opération est ainsi porté de 1 326 307,30€ HT à 1 336 017,50€ HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau